



# MOTION CPNT



## “CHASSE EN FEVRIER”

**EN FEVRIER, LES CHASSEURS FRANÇAIS  
DOIVENT POUVOIR CHASSER LES OISEAUX MIGRATEURS.  
LA NATURE LE PERMET !  
LE GOUVERNEMENT DOIT LE RESPECTER ET LE DÉCIDER !**

Les chasseurs étaient déjà inquiets du soutien exprimé en 2012 par François Hollande à la LPO, pourtant auteur d'un Manifeste prévoyant entre autres l'interdiction de chasser le dimanche et la fermeture de toutes chasses, sans dérogation, le 31 janvier.

Aujourd'hui, c'est la colère. Rien n'avance quant à l'amélioration de la chasse et, sujet d'actualité, sur les dates de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs.

Pire ! Après la récente décision du Conseil d'État abolissant la chasse des oies en février, c'est aussi l'inaction du ministère de l'Écologie qui adresse un signe très inquiétant aux chasseurs de France : la condamnation à mort de la chasse du gibier d'eau en février !

**NON, CPNT ne peut l'accepter !  
STOP au double langage et à l'immobilisme des décideurs !**

Le gouvernement et le ministère doivent d'urgence montrer si OUI ou NON ils sont attachés à la chasse, à ses valeurs et à ses droits, notamment en leur permettant de chasser en février.

**CPNT appelle l'ensemble des décideurs et élus, notamment les parlementaires, à relayer et à peser sur le plus haut niveau de l'État pour obtenir la réalisation des revendications des chasseurs sur la fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs.**

### **CPNT EXIGE D'URGENCE DU GOUVERNEMENT :**

- Le rétablissement de la chasse des oies en février.
- Le rétablissement de la chasse des canards de surface et plongeurs en février.
- Le rétablissement de la chasse des limicoles et rallidés en février.
- La fin des moratoires, notamment celui interdisant la chasse du courlis cendré hors DPM.
- Une redéfinition du Protocole « Froid », car sa dernière version risque d'interdire la chasse en période de gel, soit quand le gibier est susceptible d'être là ! Ce dispositif ne doit pas être une fermeture déguisée de la chasse d'hiver !
- La fin du massacre de destruction des oies et canards par centaines de milliers aux Pays-Bas !
- Un moratoire d'urgence des classements de centaines de milliers d'hectares en zones protégées au titre de la SCAP, car ce plan menace d'interdiction l'exercice de la chasse et la pêche !
- Le rétablissement des chasses traditionnelles du pigeon ramier en mars (cols ardéchois, etc.)

